

“ Si un petit castor vivant, que j’ay remis au chevalier de la Rigaudière, lieutenant de vaisseau commandant la frégate la *Licorne*, a pu arriver en vie, on vous l’aura remis de ma part avec une lettre.” (Lettre de Montcalm au ministre, de Montréal 1er novembre 1756— *Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*, IV, p. 81).

Dans une lettre qu’écrivait Bougainville à Mme Hérault le 8 novembre 1757, nous lisons : “ J’avais donné une lettre pour vous à cet infortuné La Rigaudière. Son aventure m’a tellement effrayé que j’ai impitoyablement refusé des lettres à tous ceux qui, en partant d’ici, m’en ont demandé. ”

Quelle est cette aventure ?

Nous croyons avoir le mot de l’énigme dans le passage suivant d’une lettre qu’adressait Montcalm à Bourlamaque le 10 juin 1757 : “ Nous avons trois escadres en mer, une de six vaisseaux, pour les côtes de Guinée ; une de vingt-quatre vaisseaux, de la compagnie des Indes, trois vaisseaux de guerre commandés par M. Duché, chef d’escadre, avec 3,000 hommes de troupes de terre, commandée par M. de Lally. La troisième, commandée par M. de Bauffremont, est allée aux îles, et est composée de six vaisseaux de guerre. MM. de Montalès et de La Rigaudière ne s’étant pas trouvés au combat de M. de Beaussier, il y a eu ordre de la cour d’informer de leur conduite. M. de Montalès, accusé par ses officiers marinières, a été justifié par le conseil de guerre sur le dire de M. de Beaussier. M. de La Rigaudière a été si vivement saisi d’une lettre dure du ministre, qu’il est mort de désespoir, et n’a pu être mis au conseil de guerre, où il se serait sans doute justifié. Il me paraît même par la lettre que j’ai vue, qu’il n’y avait pas ordre de l’y mettre, mais un simple ordre de rendre compte de sa conduite.” (*Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, p. 160).

Le vicomte de La Rigaudière, capitaine au 3e régiment de Cuirassiers, tué à Reichshoffen pendant la guerre de 1870, était le descendant du chevalier de La Rigaudière. Un de ses fils, M. Gaétan de La Rigaudière, est établi depuis plusieurs années dans notre pays. Il est le gérant général pour la province de Québec de la “ Sun Savings and Loan Cy ” d’Ontario.

P. G. R.

L’auteur du “ Canadien Emigrant ”. (III, II, 288.)—Comme le dit M. l’abbé Chs-Jos. Roy, ce Mémoire eut un grand retentissement ; et de ce retentissement date l’invasion pacifique des Cantons de l’Est par nos compatriotes. Peu de temps après sa publication, en 1851, un comité spécial de la Chambre d’assemblée fut chargé de s’enquérir des faits et causes qui retardaient l’établissement de ces Cantons, etc.

Le *Canadien Emigrant* avait été publié le 31 mars, et, le 18 juin suivant, le comité spécial faisait son premier rapport qui ne contenait que la reproduction intégrale de cette brochure, déposée